

Aliénation d'un délaissé de terrain à la SARL BATILOC, Rue Albert Einstein

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La SARL BATILOC, société de location de locaux industriels, est propriétaire des parcelles cadastrées section MO n° 127 et 199 sises 5 rue Albert Einstein.

En vue de réaliser des places de parking, la société BATILOC a sollicité la Ville de Besançon afin d'acquérir la parcelle communale cadastrée section MO n° 106, limitrophe de sa propriété.

Compte tenu du fait que ce terrain communal de 150 m² est à l'état de délaissé, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande.

Aussi, la Ville de Besançon cède à la SARL BATILOC la parcelle cadastrée section MO n° 106 au prix de 10 €/m², correspondant à l'estimation du Service des Domaines.

Seuls des aménagements de surface en vue de la création de places de stationnement ou de voies de circulation pourront être réalisées sur la parcelle cédée compte tenu de l'existence de servitudes d'assainissement et de gaz.

La recette de 1 500 € sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Après avis favorable de la Commission Voirie / Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette cession à la SARL BATILOC,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir,

- inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative les autorisations de dépenses et de recettes suivantes :

	Imputation budgétaire		Dépenses	Recettes	Inventaire
Opération réelle	Produit de la vente	77.824.775.00501.30100		1 500 €	
Opérations d'ordre	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	67.01.675.00501.20200	1 500 €		BAT-P29301
	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	21.01.2111.00501.20200		1 500 €	

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2005.